



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure pour monsieur Stéphane Roberge pour la propriété située au 353 chemin Tanguay, à Beaulac-Garthby.

**Prenez avis** que le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a reçu une demande pour une dérogation mineure relativement à la propriété mentionnée ci-haut.

La demande de dérogation mineure vise à leur permettre de construire un garage avec une superficie supérieure à la réglementation.

Le projet déroge à l'article 10.3.2.1 concernant la superficie maximale d'un garage détaché pour une propriété de type h-2.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 septembre 2023, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby. Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil.

**DONNÉ A BEAULAC-GARTHBY, CE 24<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE AOÛT DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Claude Lebel  
Directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Claude Lebel, directeur général de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis ci-dessous conformément à la loi, le 24 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 août 2023.

Claude Lebel  
Directeur général